

Récapitulatif de commande



Proposition acceptée le : 1 juin 2023 par : Patrick Delaborde

Numéro de référence : M2305-VMNRA

Récapitulatif de la mission

PRESTATION

Création site

COORDONNÉES DU FREELANCE

Cyril Gerchel - Cyril GERCHEL
11 ter Rue de Conches
27170 Barc

Client

COORDONNÉES

diag2act titanium
22 rue du Champ de Blond
63260 AUBIAT

CONTACT

Patrick Delaborde

Montant

	HT	TVA	TTC
Récap. de commande	780,00 €	0,00 €	780,00 €
Frais de Service Malt	41,03 €	8,21 €	49,24 €
TOTAL	821,03 €	8,21 €	829,24 €

Récap. de commande



Numéro de référence : M2305-VMNRA

Accepté le 1 juin 2023 par Patrick Delaborde

AU NOM ET POUR LE COMPTE DE

Cyril GERCHEL

Cyril Gerchel

11 ter Rue de Conches

27170 Barc, France

Numéro SIRET : 51290669400025

TVA intracom : FR73512906694

ADRESSÉ À

diag2act titanium

22 rue du Champ de Blond

63260 AUBIAT, France

Contact : Patrick Delaborde

Numéro d'immatriculation : 95185326600017

TVA intracom : FR90951853266

PRESTATION

Création site

Détail

	Quantité	Prix unitaire (HT)	TOTAL (HT)
ELEMENTS A DISPOSITION	1	780,00 €	780,00 €
- Cahier des charges			
- Charte graphique			

SITE VITRINE

Réalisation d'un thème sur-mesure veillant à respecter les éléments fournis:

- En-tête (logo et liens de navigation)
- Page d'accueil
- Page "A propos"
- Page "La proposition Diag2act Titanium"
- Page "Blog"
- Page "Mentions légales"
- Bouton pour capture des contacts (call-to-action sur chacune des pages)
- Gestion des données collectées (cookies)
- Pied de page (logo, lien vers "Mentions légales", coordonnées)

RÉFÉRENCIEMENT

- Balisage optimisé du contenu, nommage cohérent des images et attribut « alt »
- Installation de l'extension « YOAST » et configuration

OPTIMISATION / SÉCURITÉ

- Optimisation du code et images
- Optimisation de la sécurité du site contre le piratage

CONTENUS ADMINISTRABLES

Interface administrateur adaptée pour faciliter la gestion des contenus textuels et médias sans interagir avec la mise en forme

RENDU RESPONSIVE

Assurer la responsivité de toutes les pages du site en mode smartphone, tablette et ordinateur

RÉALISATION

Réalisation à compter du devis dûment accepté, provisionné et des éléments nécessaires (accès WordPress, logo(s) au format png ou svg)

TOTAL PRESTATION (HT) **780,00 €**

TVA (0%) **0,00 €**

TOTAL PRESTATION (TTC) **780,00 €**

PROVISION REÇUE (TTC) **829,24 €**

RESTE A PAYER (TTC) **0,00 €**

Cyril GERCHEL, Entreprise Individuelle - Cyril GERCHEL
SIRET: 51290669400025
APE : 6201Z (programmation informatique)
Numéro de TVA Intracommunautaire : FR73512906694

La facture est payable sous 30 jours. Tout règlement effectué après expiration du délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, à compter de la date d'exigibilité de cette présente facture jusqu'à la date de paiement effectif, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Frais de Service Malt

Accepté le 1 juin 2023 par Patrick Delaborde



ÉMETTEUR

Malt Community SA

241 rue Saint Denis

75002 Paris, FR

Numéro d'immatriculation : 79135487100067

TVA intracom : FR 04 791354871

ADRESSÉ À

diag2act titanium

22 rue du Champ de Blond

63260 AUBIAT, France

Contact : Patrick Delaborde

Numéro d'immatriculation : 95185326600017

TVA intracom : FR90951853266

PRESTATION

Frais de service correspondant à la mission Création site

Détail	Quantité	Prix unitaire (HT)	TOTAL (HT)
Frais de service correspondant à la mission Création site	1	41,03 €	41,03 €

TOTAL PRESTATION (HT) **41,03 €**TVA (20%) **8,21 €**TOTAL PRESTATION (TTC) **49,24 €**

Malt Community SA,

La facture est payable sous 30 jours. Tout règlement effectué après expiration du délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à la facturation d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, à compter de la date d'exigibilité de cette présente facture jusqu'à la date de paiement effectif, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.